

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 31
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	21/06/2024

OBJET :**Acquisition foncière - Parcelles naturelles - Ceinture verte****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Zoubida
EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent
MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M.
Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.
Richard GAZIGUIAN , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne
COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR ,
Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , M. Elie CORDIER , Mme
Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à
M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa
FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Gil SILVESTRI procuration à
Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M.
Alain BLANC procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Christophe PIERREL procuration à
Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme
Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, Mme Marie-José ALLEMAND
procuration à M. Elie CORDIER

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida
EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir
ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Monsieur Michel RIMAUD est propriétaire de plusieurs parcelles sises en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme et cadastrées Section BR Numéros 96, 97, 108, 113 et 226 représentant une superficie totale d'environ 52.000 m².

En raison de la situation et de la superficie de ce tènement, situé dans le prolongement immédiat d'une vaste propriété communale de 08 hectares 27 ares et 27 centiares, la Commune a décidé de poursuivre l'acquisition amiable dudit tènement auprès de son propriétaire afin de l'inscrire, avec d'autres acquisitions limitrophes, et dans la continuité d'acquisitions récentes, dans le cadre de la politique foncière en faveur de la conservation de surfaces vertes en périphérie des surfaces urbanisées.

Aussi, la Commune a émis une offre d'acquisition amiable desdites parcelles pour un prix de quatre-vingt-dix mille cinq cent euros (90.500,00 eur) que le propriétaire a accepté.

Le montant de cette acquisition amiable est convenu en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 4 et 5 Juin 2024 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition, au prix de 90.500,00 €, par la Commune, d'un tènement foncier de parcelles naturelles cadastrées Section BR Numéros 96, 97, 108, 113 et 226 auprès de Monsieur Michel RIMAUD, dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique foncière dite de la "ceinture verte" ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

- CONTRE : 7

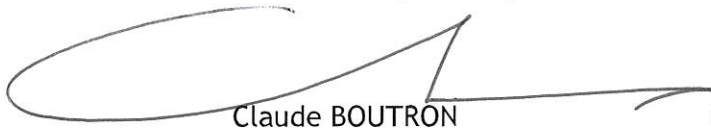
Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Esther GONON

Le Conseiller Municipal Délégué

Le Secrétaire de Séance


Claude BOUTRON


Zoubida EYRAUD-YAAGQUB

Transmis en Préfecture le : 21 JUIN 2024
Affiché ou publié le : 21 JUIN 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Acquisition foncière - Parcelles naturelles - Ceinture verte

